

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE DU JEUDI 27 AOÛT 2026

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 08

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 08

Affaire n° 2026-016

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 12 août 2026.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 28 août 2026.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi vingt-sept à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice-Présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire, M. Jean-Paul Burkic membre titulaire, Mme Fabienne Balmert directrice de l'école élémentaire Paule Legros, M. Nicolas Derozard directeur de l'école maternelle Gervais Barret, Mme Gislaine Baillif directrice de l'école élémentaire Ariste Bolon et Mme Cyndie Minatchy parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.

Représenté (e) : Mme Marie-Laure Ball Inspectrice du Port I par Mme Fanny Rivière.

Absent Excusé : M. Olivier Hoarau, Président.

Départ en cours de séance : Néant.

LE PRÉSIDENT


Mémouna PATEL

Affaire n° 2026-016

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire 2026 de la Caisse des écoles ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre du budget supplémentaire à 20 777,10 € en section de fonctionnement et à 111 451,11 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 320 777,10 € en section de fonctionnement et 124 451,11 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Président, ou la vice-présidente habilitée, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Mémouna PATEL
Mémouna PATEL

CAISSE DES ÉCOLES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du comité de la Caisse des écoles sur le budget supplémentaire (BS) pour l'exercice 2026. Le vote se fait au niveau des chapitres budgétaires.

Le budget supplémentaire est l'étape budgétaire qui permet de reprendre les éléments de gestion arrêtés au compte financier unique 2025 (résultats en fonctionnement et en investissement, restes à réaliser). Il permet en outre d'ajuster les éléments de prévision pour l'exercice en cours.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2026 s'équilibre à **300 000,00 €**.

Au BS 2026, l'excédent constaté au compte financier unique 2025 est repris (chapitre 002) et est affecté, pour l'équilibre budgétaire, aux charges à caractère général (chapitre 011), aux charges de personnel (012), aux autres charges de gestion courante (chapitre 65) et aux opérations d'ordre (chapitre 042).

Le BS 2026 s'équilibre ainsi à **20 777,10 €**. Après le BS, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **320 777,10 €**.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif s'équilibre à **13 000,00 €**.

Le BS s'équilibre à **111 451,11 €**. Les mouvements concernent :

- en recettes, la reprise de l'excédent d'investissement 2025 à hauteur de **108 451,11 €** ainsi que **3 000,00 €** en dotations aux amortissements ;
- des inscriptions d'équilibre en dépenses d'équipement (chapitres 20, 21), pour un montant de **104 400,41 €**, compte tenu des restes à réaliser de 2025 de **7 050,70 €** en dépenses.

Après BS, la section d'investissement s'équilibre à **124 451,11 €**.

Il est demandé au comité de la Caisse des écoles :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 de la Caisse des écoles ;
- d'arrêter l'équilibre du budget supplémentaire à **20 777,10 €** en section de fonctionnement et à **111 451,11 €** en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à **320 777,10 €** en section de fonctionnement et **124 451,11 €** en section d'investissement ;
- d'autoriser le Président, ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

INTRODUCTION

La Caisse des écoles constitue un Etablissement Public Local (EPL) autonome présidé par le Maire de la commune de rattachement et administré par un Comité. Le Président assure le rôle d'Ordonnateur : il tient le budget, la comptabilité et est chargé de l'exécution des décisions du comité. La Caisse des Ecoles dispose pour cela de l'autonomie financière qui se manifeste à travers le budget. Le Comité vote le budget préparé par le Président et délibère sur les comptes de l'exercice clos.

Les normes budgétaires et comptables qui s'appliquent à l'EPL sont réglementées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier prévoit l'application de la nomenclature comptable et budgétaire qui s'impose à la commune, à savoir l'instruction M57.

■ Le document comptable que constitue le budget supplémentaire est quasiment identique au budget lui-même tant *dans sa forme que dans son contenu*.

Comme le budget primitif, le budget supplémentaire comporte deux parties :

- 1) **la section de fonctionnement** qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante tant en recettes qu'en dépenses (fournitures scolaires, matériel pédagogique, classes de découverte, frais de gestion, frais d'entretien et de maintenance du matériel, consommation téléphonique, etc.);
- 2) **la section d'investissement** qui retrace les opérations affectant le patrimoine de l'EPL : acquisition de matériels et mobiliers, sorties d'actif...

Comme le prévoit l'instruction M57, les opérations sont comptabilisées dans des *articles* budgétaires *eux-mêmes regroupés en chapitres*.

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux **titres de recettes** émis. Le titre constitue un ordre de recouvrement qui permet au Comptable public, qui contrôle les opérations du budget de la commune, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*.

En dépenses, **les mandats** constituent des ordres de paiement donnés au même Comptable public pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Les montants des mandats aux chapitres ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Comme le budget primitif, le budget supplémentaire comporte aussi des annexes comme l'état des immobilisations, l'état des provisions ...

■ Le compte financier unique de l'exercice précédent fait apparaître une série de résultats. Ces derniers sont obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement).

- **En investissement**, les restes à réaliser correspondent à des achats ou des travaux ou des acquisitions engagés, voire même réalisés mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces

justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement participent ainsi au résultat du compte financier unique.

Le résultat brut de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser en recettes et en dépenses, permet de connaître *le besoin de financement* de la section d'investissement.

- **En fonctionnement**, les charges rattachées à l'exercice correspondent à des prestations de service ou commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. Le principe est le même en recettes s'agissant de produits inscrits au budget et non encore versés au 31 décembre, qui font également l'objet d'un rattachement à l'exercice.

Le résultat de fonctionnement, comme pour les entreprises privées, est calculé en quatre étapes : *un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles* et enfin, *le résultat global*.

Le résultat brut de la **section de fonctionnement** est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats constatés au compte administratif, en fonctionnement comme en investissement, **sont repris au budget de l'année suivante**. Cette reprise s'effectue en général, lors du vote du budget supplémentaire.

Ainsi, le présent BS 2026 reprend les éléments du compte financier unique 2025. En outre, les enveloppes affectées aux dépenses seront ajustées, sur la base des effectifs de la rentrée 2026/2027, selon les principes arrêtés par le comité de la Caisse des écoles.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE						20 777,10
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						320 777,10

Les crédits inscrits au chapitre 74 (300 000 €) concerne la participation de la ville au budget de la Caisse des écoles.

Le résultat excédentaire de 2025 (20 777,10 €) est repris au chapitre 002.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	l'assemblée (3) III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	237 300,00	0,00	17 335,73	17 335,73	254 635,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	37 500,00	0,00	441,37	441,37	37 941,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	13 200,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		288 000,00	0,00	17 777,10	17 777,10	305 777,10
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		288 000,00	0,00	17 777,10	17 777,10	305 777,10

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	12 000,00		3 000,00	3 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 000,00		3 000,00	3 000,00	15 000,00

TOTAL	300 000,00	0,00	20 777,10	20 777,10	320 777,10
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	320 777,10
--	-------------------

Le chapitre 011 (charges à caractère général) concerne les acquisitions de matériel, de livres, de produits pharmaceutiques et de fournitures administratives, la location et l'entretien des photocopieurs et les frais de gestion de la Caisse des écoles facturés par le budget principal de la Ville.

Le chapitre 012 (charges de personnel) concerne les frais de personnel mis à disposition par la ville.

Le chapitre 65 concerne les frais de séjour pour les classes de découverte et les autres charges diverses.

Le chapitre 67 concerne les charges spécifiques rattachées aux annulations effectuées sur les titres des exercices antérieurs.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 000,00		3 000,00	3 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 000,00		3 000,00	3 000,00	16 000,00

TOTAL	13 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	16 000,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	108 451,11
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 451,11
---	-------------------

L'excédent de 2025 en investissement (108 451,11 €) est repris au chapitre 001.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	10 000,00	7 050,70	104 400,41	104 400,41	121 451,11
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 000,00	7 050,70	104 400,41	104 400,41	123 451,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 000,00	7 050,70	104 400,41	104 400,41	123 451,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 000,00		0,00	0,00	1 000,00

TOTAL	13 000,00	7 050,70	104 400,41	104 400,41	124 451,11
--------------	------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 451,11
---	-------------------

Le BS s'équilibre à 111 451,11 €. Les mouvements concernent :

- des inscriptions d'équilibre en dépenses d'équipement (chapitre 21), pour un montant de 104 400,41 €,
- des restes à réaliser de 2025 de 7 050,70 € en dépenses.

Après BS, la section d'investissement s'équilibre à 124 451,11 €.